

24.11.2025 - 10:11 Uhr

Foie gras: la Suisse doit agir maintenant



Foie gras: la Suisse doit agir maintenant

Un contre-projet fort face à l'initiative sur le foie gras

Zurich, le 24 novembre 2025 – À l'occasion de la Journée mondiale contre le foie gras, célébrée demain, les organisations de protection des animaux du monde entier attirent l'attention sur la cruauté liée à la production de foie gras. En Suisse, cette production est interdite depuis de nombreuses années. L'importation depuis l'étranger reste toutefois autorisée. L'initiative populaire «Oui à l'interdiction d'importer du foie gras» vise à combler cette lacune. Actuellement, un contre-projet indirect à l'initiative est en consultation jusqu'au 7 décembre. Les organisations QUATRE PATTES, Stiftung für das Tier im Recht (TIR), Protection Suisse des Animaux PSA, Zürcher Tierschutz et Sentience demandent un contre-projet fort, allant bien au-delà de l'obligation actuelle de déclaration des importations de foie gras.

Le contre-projet du Parlement prévoit d'inscrire l'obligation de déclaration dans la loi, et non plus seulement au niveau de l'ordonnance, afin de garantir une meilleure sécurité juridique. Il est également prévu d'accompagner cette obligation par un système de monitoring. Si, dans un délai de cinq ans, aucune réduction significative des volumes importés n'est constatée, des mesures supplémentaires, allant jusqu'à une interdiction d'importation, devront être envisagées. Les organisations mentionnées saluent l'introduction d'un monitoring, mais exigent des critères clairs et transparents ainsi que des rapports annuels adressés au Conseil fédéral.

Lauretta Eckhardt, Policy Manager chez QUATRE PATTES Suisse, déclare: «Le monitoring doit permettre de déterminer si la réduction observée des volumes importés est réellement due à l'obligation de déclaration introduite ou si elle résulte simplement de facteurs externes aléatoires, tels que des fluctuations du marché ou des mesures de santé publique, par exemple en lien avec la grippe aviaire.» Ce n'est qu'ainsi que l'efficacité pourra être vérifiée et que des mesures supplémentaires pourront être rapidement mises en œuvre pour atteindre la réduction visée des importations.

Les mesures possibles présentent une efficacité variable du point de vue de la protection animale:

Oui à plus d'information et de transparence

- Des campagnes d'information et des obligations supplémentaires d'étiquetage, comme l'ajout d'images du gavage, peuvent sensibiliser les consommatrices et consommateurs et favoriser des choix d'achat éclairés.

Non aux labels inadaptés

- Restreindre les importations à certains labels tels que «Label Rouge» ou «Canard à Foie gras du Sud-Ouest» est contre-productif. Ces labels ne sont pas des labels de bien-être animal; au contraire, ils peuvent même aggraver les conditions d'élevage et avoir pour conséquence une prolongation de la période de gavage.
- Les restrictions temporelles des importations (par exemple uniquement pour les fêtes) sont inefficaces et ne feraient que provoquer des importations groupées.

Les organisations de protection des animaux sont unanimes: «Les mesures proposées représentent une solution pragmatique, en attendant que la Suisse adopte une interdiction d'importation cohérente et adéquate. Ce contre-projet a pour objectif de réduire les importations tout en vérifiant l'efficacité des mesures mises en place».

Conclusion: Si l'obligation d'étiquetage et les mesures associées ne produisent pas d'effet substantiel, une interdiction d'importation du foie gras devra être envisagée. C'est la seule manière d'atteindre l'objectif supérieur: réduire efficacement la souffrance animale causée par le gavage.

Contact Médias

Sylvie Jetzer
 Communication Suisse
 QUATRE PATTES – Fondation pour la protection des animaux
 Altstetterstrasse 124
 8048 Zurich
 043 311 80 90
presse@vier-pfoten.ch
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



La production cruelle du foie gras est certes interdite en Suisse, mais pas son importation depuis l'étranger. © CC-by L214 Éthique & animaux

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100936777> abgerufen werden.